

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 mai 2011

CP 11/05-32

L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE AGRICOLE
AIDE DU DEPARTEMENT AUX COOPERATIVES D'ACHAT ET
D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE**

Les modalités d'attribution des aides aux coopératives d'utilisation de matériels agricoles (C.U.M.A.) ont été révisées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2002 et reconduites lors du Budget Primitif 2011.

Taux d'intervention :

- * 5 % du montant des investissements l'année de création de la CUMA,
- * 7 % pour les années suivantes.

Plafond annuel d'investissements H.T. :

15 300 € pour les CUMA de 4 à 9 adhérents,
30 600 € pour les CUMA de 10 à 19 adhérents,
95 300 € pour les CUMA de 20 adhérents et plus.

Plafond annuel de subvention :

1 070 € pour les CUMA de 4 à 9 adhérents,
2 140 € pour les CUMA de 10 à 19 adhérents,
6 670 € pour les CUMA de 20 adhérents et plus.

Calcul de la subvention :

Le montant de la subvention départementale est calculé sur le prix d'acquisition du matériel agricole hors taxe, diminué éventuellement du montant de la reprise.

Je vous rappelle que le matériel subventionnable comprend, entre autres, le matériel de traction, de travail du sol et de récolte (automoteurs inclus) à l'exclusion des matériels fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation.

En application de ces dispositions, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur l'attribution des subventions sollicitées (liste en Annexe).

Je vous précise que ces sommes seront éventuellement prélevées sur l'article **204210**, sous-fonction **928**.

* Autorisation de programme 2011.....	70 000 €
* Engagement à ce jour	/
* Engagement à la présente Commission	69 865 €
* Disponible sur l'exercice 2011.....	135 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde aux coopératives d'achat et d'utilisation de matériel agricole les subventions telles que définies en annexe pour un montant global de 69 865 € ;
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204210, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

SUBVENTION AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA

Commission Permanente du mois de MAI 2011 :

N° Ordre	DENOMINATION	ADRESSE	NOMBRE D'ADHE- RENTS	INVESTIS. H.T. (après Déduction des Reprises)	TAUX %	MONTANT DE LA SUB- VENTION
1	CUMA de MONTJOI	Montjoi	369	17 717 €	7	1 240 €
2	CUMA des DEUX RIVES	St-Paul d'Espis	30	59 800 €	7	4 186 €
3	CUMA du BOURG	Montalzat	40	10 600 €	7	742 €
4	CUMA d'Accueil de CAUMONT	Caumont	21	69 414 €	7	4 858 €
5	CUMA des GRANGES	Larrazet	28	16 500 €	7	1 155 €
6	CUMA de SAINT JULIEN	Montalzat	59	18 500 €	7	1 295 €
7	CUMA d'Accueil de la VALLEE DE LA GIMONE	Auterive	40	8 500 €	7	595 €
8	CUMA SARRAZINE	Castelsarrasin	20	16 000 €	7	1 120 €
9	CUMA d'Accueil de MONTESQUIEU	Moissac	82	95 300 €	7	6 670 €
10	CUMA d'Accueil des DEUX VALLEES	Vazerac	52	66 000 €	7	4 620 €
11	CUMA d'Accueil de la RIVIERE	Verlhac Tescou	28	16 000 €	7	1 120 €
12	CUMA d'Accueil de VARENNES	Varennnes	44	56 640 €	7	3 964 €
13	CUMA d'Accueil des CRETES	Montauban	47	46 000 €	7	3 220 €
14	CUMA d'Accueil de REALVILLE	Réalville	104	41 150 €	7	2 880 €
15	CUMA de QUERCY LABOURS	Durfort Lacapelette	28	21 950 €	7	1 536 €
16	CUMA d'Accueil de BIOULE	Bioule	58	13 000 €	7	910 €
17	CUMA du LENDOU	Tréjous	28	37 800 €	7	2 646 €
18	CUMA d'Accueil de MAZERES	Cazes Mondenard	47	19 610 €	7	1 372 €
19	CUMA de FAUROUX	Miramont de Q.	570	95 300 €	7	6 670 €
20	CUMA d'Accueil de MIRABEL	Mirabel	78	28 636 €	7	2 004 €
21	CUMA d'Accueil de la SALVETAT	Montpezat de Q.	56	24 000 €	7	1 680 €

N° Ordre	DENOMINATION	ADRESSE	NOMBRE D'ADHE- RENTS	INVESTIS. H.T. (après Déduction des Reprises)	TAUX %	MONTANT DE LA SUB- VENTION
22	CUMA du GOUYRE	Vaissac	44	30 100 €	7	2 107 €
23	CUMA d'Accueil de PUYGAILLARD	Puygailard de Q.	48	15 600 €	7	1 092 €
24	CUMA de SAINT JEAN	Beaumont-de- Lomagne	29	66 114 €	7	4 627 €
25	CUMA de GRISOLLES	Grisolles	31	4 300 €	7	301 €
26	CUMA d'Accueil de LAPENCHE	Lapenche	43	13 400 €	7	938 €
27	CUMA la BARGUELONNE	St-Amans de Pellagal	70	31 404 €	7	2 198 €
28	CUMA du BRULHOIS	Donzac	131	20 500 €	7	1 435 €
29	CUMA d'Accueil d'AUTY	Auty	57	23 000 €	7	1 610 €
30	CUMA d'Accueil de LAVAURETTE ST-GEORGES	Lavaurette	41	15 350 €	7	1 074 €
TOTAL				998 185 €		69 865 €

Le Président,